

CAPL C du 12 janvier 2015 :

mouvement complémentaire au 1^{er} mars 2015

Toulouse, le 13 janvier 2015

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons passer sous silence les événements survenus depuis le 07 janvier 2015.

Comme beaucoup nous avons été choqués par ces actes odieux, attristés, en colère et voulons ici souligner le courage de ces travailleurs, femmes et hommes qui chaque jour, chaque semaine malgré les intimidations et les menaces, défendent la liberté d'expression dans notre pays.

Dans la même horreur, nous tenons à condamner avec la plus grande fermeté l'acte antisémite de la porte de Vincennes qui tente de déstabiliser notre volonté de vivre ensemble.

La déferlante citoyenne de la semaine dernière avec en point d'orgue samedi et dimanche est pour la CGT un appui essentiel à la nécessaire implication des citoyens dans les décisions politiques et dans l'espace public.

Dans ce contexte avez vous des directives particulières sur des éventuelles mesures antiterroristes à mettre en œuvre ?

Après ces événements et leur nécessaire solennité qui font que plus rien ne sera jamais comme avant, nous allons revenir au quotidien.

Nous tenons à vous présenter tous nos vœux pour 2015 personnellement d'abord, et ensuite pour notre administration et le service public.

Vœux :

- de plus d'emplois,
- plus de service public,
- plus de dialogue social,
- plus de lutte contre la fraude fiscale,
- plus de droits et garanties pour les agents,
- et avec des salaires suffisant pour vivre décemment.

Ce mouvement de mutation s'inscrit une nouvelle fois dans un processus de suppressions d'emplois et d'emploi non pourvus.

On arrive à un point tel que l'administration, après avoir parlé d'optimisation, d'efficience, de rentabilité et de restructuration est obligée de mettre en place un plan de diminution du service public.

Un des exemples est la diminution prévue au 1er mars 2015 de la durée d'ouverture au public de 20 %. De la même manière, vous n'hésitez pas, pour gérer la pénurie d'emplois à vous absoudre ou à contourner les règles de mutation. Ainsi nous demandons à avoir des éclaircissements sur les motivations des détachements et leur éventuelle pérennité. Nous vous demandons une nouvelle fois de nous transmettre la liste avec les raisons du détachement et ce pour l'ensemble des services.

Ce mouvement de mutation a fait l'objet de manœuvres que nous tenons à condamner. Appeler un agent qui a fait sa demande de mutation pour l'inciter à la modifier (voire le culpabiliser) n'est pas acceptable. Le prétexte évoqué étant un cas médical, nous en profitons pour vous redemander la tenue du groupe de travail promis par votre prédécesseur sur les cas dit « samu ». En tout état de cause ces mutations « sociales » doivent être faites en surnombre sans inclure les fameuses priorités du Directeur Régional.

Lors de la dernière CAPL du 10/10/2014 dont nous n'avons toujours pas le compte rendu, nous vous demandons l'origine des changements soudain de priorité du Directeur Régional sans qu'aucune réponse ne soit avancée.

Aujourd'hui, un mouvement dit de régularisation nous est transmis, quel en est la raison ?

Nous profitons de cette CAP pour vous demander des précisions sur la note du 28/11/2014 sur l'actualisation du TAGERFIP. Celle-ci prévoit une liberté pour les directions, dans le cadre du reversement des emplois de direction de la catégorie C, en Gestion Fiscale ou en Gestion des Comptes Publics. Comptez vous utiliser cette liberté ? et comment allez vous en informer les personnels et les organisations syndicales ?



Nous vous alertons d'ores et déjà sur les conséquences sur les droits et garanties des agents et leur égalité de traitement dans le cadre des mutations.

Pour conclure dans cette période particulière sachez que la CGT sera vigilante et opiniâtre sur la défense des personnels. Sachez que nous ne lâcherons rien sur les libertés fondamentales. La CGT a toujours mis en avant la démocratie et l'éducation des citoyens, comme outil nécessaire à la construction d'un avenir meilleur. Espérons qu'être « Charlie » participera à cette émancipation citoyenne.

Réponses à la déclaration liminaire



L'administration reconnaît aujourd'hui les difficultés à gérer les services car le manque d'emplois est partout de plus en plus criant. On est passé de la répartition des emplois vacants à la définition des priorités puis à la réduction du nombre de priorités pour arriver aujourd'hui à créer.....des priorités dans les priorités.....Demain, plus de priorités et surtout moins de service public.

A Colomiers, le SIP et le CDIF sont dans les priorités du DRFIP et un arbitrage de la Direction privilégie la priorité au SIP de Colomiers au détriment de celle du CDIF.

Résultat: l'agent a légitimement le poste au CDIF de Colomiers dans le cadre normal de la mutation mais la Direction, pour des nébuleuses raisons de services décide de le détacher (avec son accord) au SIP Colomiers.

La CGT a demandé que la motivation des détachements soit systématiquement expliquée avant la tenue des CAPL.

Afin de justifier sa position par rapport aux emplois C, la parité administrative a fait référence à la situation des emplois B dans le poste concerné. **La Direction apporte la preuve qu'il n'y a plus de doctrine d'emplois C ou B dans ce département.** On pourrait en déduire que l'administration locale est favorable à une rémunération des cadres C à hauteur des cadres B. **Si c'était le cas nous ne pourrions qu'être d'accord !!!**

L'exemple de la Trésorerie de Caraman est parlant : à l'heure actuelle, sur le TAGERFIP, 4 B et 1 C. Effectif réel : 5 B dont 1 en surnombre et un départ à la retraite à venir. Un agent C a vu sa demande de mutation refusée sous le prétexte que 5 chaises étaient occupées par 5 personnes...C'est bien la preuve vivante du non respect des doctrines d'emplois et de l'arbitraire du Directeur Régional qui aboutit, pour les agents, à une perte de droits à obtenir sa mutation.

On n'a même entendu l'administration mettre en avant la situation d'un service déficitaire (mais qu'est ce qu'ils ont tous à faire une demande de mutation....) pour refuser une mutation.

La CGT condamne ces pratiques qui vont à l'encontre des droits et garanties des agents.

En réponse à notre déclaration liminaire, la Direction s'est engagée à consulter le CTL pour définir l'origine des postes de Direction (en gestion Fiscale ou en gestion des comptes publiques) en dérogeant ou pas au statut quo de l'implantation des emplois actuels prévus dans la note du 28/11/2014.

Un groupe de travail, initié par la Direction, devrait se tenir courant mars pour former les nouveaux élus.

A la demande insistante de la CGT, la Direction a prévu, enfin, la tenue d'un deuxième groupe de travail courant avril (engagement de 2013) sur le traitement des dossiers particuliers en matière de mutations (maladie, situations sociales difficiles.....) dossiers surnommés « cas samu ».



Le mouvement

Il reste inchangé par rapport au projet initial et consultable sur Ulysse 31.

Il manque de plus en plus d'emplois, il y a de plus en plus de souffrance dans les services, de moins en moins de service public. Nul doute que si nous ne nous en mêlons pas collectivement le changement ne sera pas encore pour maintenant !

Vos représentants CGT Finances Publiques 31 à cette CAPL

Daniel AUTHIER, Marie-Christine PREVOST, Véronique BRUNO, Mathieu PAPILLON
Experts : Sarah BENOUAHAB et Ghislaine REMY